

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Séance du Mardi 16 juillet 2013

9 heures 30 - salle 7234

Ordre du jour

- **Pour avis :**

1° Procès verbal de la séance du 6 juin 2013

2° Projet de décret modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière

Rapporteur : Monsieur Christian DUPUIS

3° Projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels de directeur des soins des établissements mentionnés à l'article 2 (1° à 3° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Rapporteur : Monsieur Christian DUPUIS

3° Projet de décret relatif au comité technique d'établissement et à la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

4° Projet de décret relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- **Pour information :**

1° Projet de décret modifiant le décret n° 2002-551 du 19 avril 2002 relatif au classement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

3° Projet de décret relatif au classement indiciaire applicable aux emplois fonctionnels de directeur des soins des établissements mentionnés à l'article 2 (1° à 3° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

3° Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 avril 2002 relatif à l'échelonnement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

4° Projet d'arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois fonctionnels de directeur des soins des établissements mentionnés à l'article 2 (1° à 3° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

5° Projet d'arrêté fixant d'une part, le nombre d'emplois fonctionnels de directeurs des soins des établissements mentionnés à l'article 2 (1° à 3° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et d'autre part, le seuil des volumes financiers des budgets des établissements éligibles à un emploi fonctionnel .

6° Projet de décret modifiant le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

7° Projet de décret relatif au comité technique d'établissement et à la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques